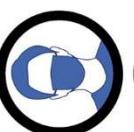
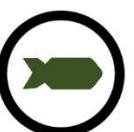


Édition 2021

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Inondations

Mouvements de terrains

Phénomènes météorologiques

Transport des matières dangereuses

Installations industrielles

Centrales nucléaires

Engins de guerre

Risques sanitaires

Risques terroristes

Aviation

**DOCUMENT À
CONSERVER**



Nouvellement élus nous avons découvert que ce document n'existait pas à Longueau.

La sécurité et surtout la protection des habitants de Longueau est notre priorité absolue.

Le document que vous avez entre les mains – à conserver précieusement – contient les données sur les risques majeurs qui peuvent être d'origine naturelle ou technologique et qui sont susceptibles de concerner notre commune.

Il présente les mesures prises par notre collectivité pour parer aux situations exceptionnelles et les mesures de sauvegarde à respecter en cas d'alerte.

Ce document est un guide pratique qui s'adresse à chacun de vous sur les conduites utiles à tenir face à un évènement exceptionnel.

Dans la prévention chacun a son rôle à jouer, chaque geste compte et peut sauver des vies.

Nous vous demandons de lire attentivement ce document et de le garder à portée de main.

Une ville plus sûre est une ville où chacun est informé et devient acteur de sa propre sécurité et de celle des autres.

Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur nous pour mettre en place les moyens d'alerte, de prévention et d'assistance nécessaires.

Pascal OURDOUILLÉ
Maire de Longueau

Éric MAQUET
Adjoint Sécurité &
Sûreté



Pascal OURDOUILLÉ



Éric MAQUET

Qu'est-ce qu'un **Risque** **Majeur ?**

Le risque majeur est la confrontation d'un événement potentiellement dangereux, appelé aléa, et d'enjeux importants (humains, économiques ou environnementaux).



l'événement : l'aléa



les enjeux



le risque

Les risques majeurs à Longueau



P5 - Les **inondations**



P16 - Les **centrales nucléaires**



P7 - Les **mouvements de terrain**



P18 - Les **engins de guerre**



P9 - Les **phénomènes météorologiques**



P20 - Les **risques sanitaires**



P11 - Les transports **de matières dangereuses**



P21 - Les **risques terroristes**



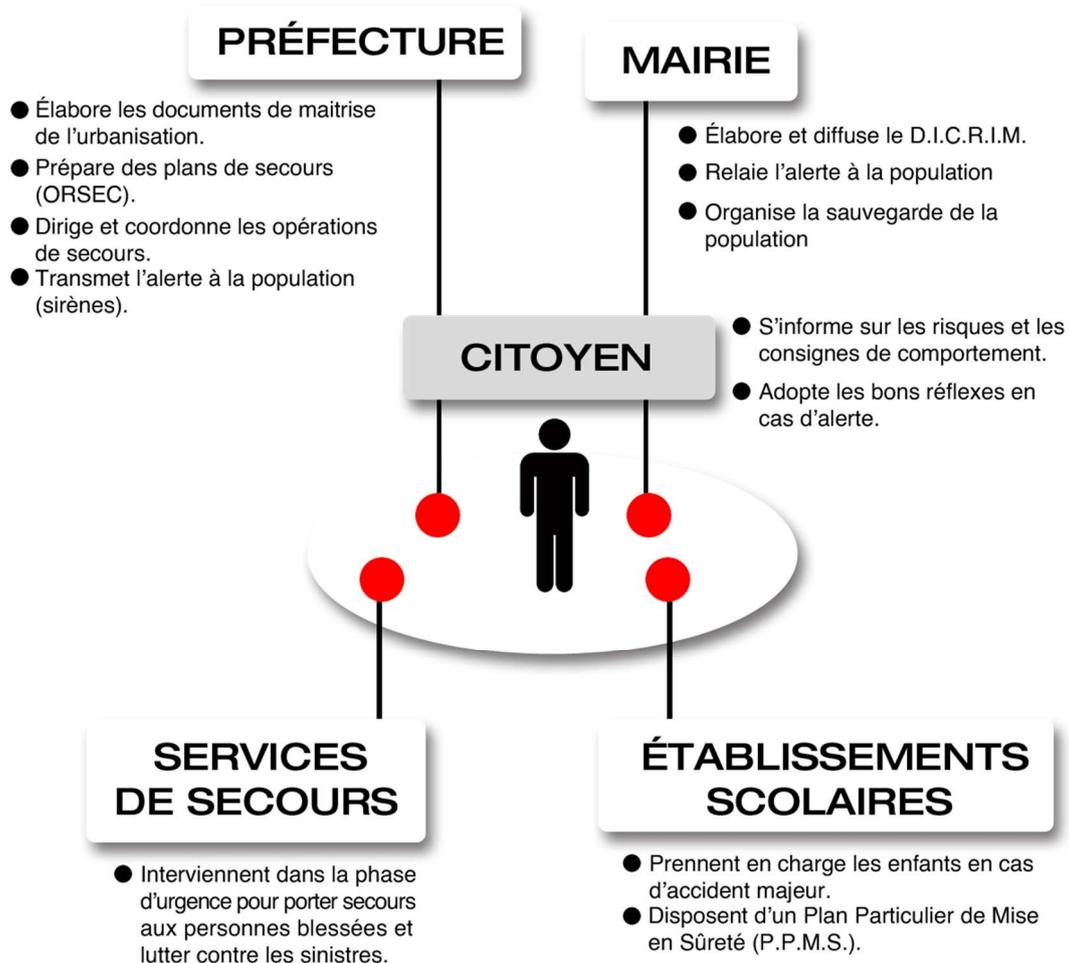
P14 - Les **installations industrielles**



P24 - Les **risques de l'aviation**

Qui fait quoi ?

dans la gestion des risques majeurs



Pourquoi vous informer sur les risques majeurs ?

C'est un droit !

La réglementation ([article L. 124.2 du code de l'environnement](#)) dispose que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Vous êtes le premier acteur de votre sécurité !

Vous avez une place centrale essentielle dans la gestion des risques majeurs (Cf. Schéma ci-dessus)

Les inondations



A Longueau les inondations sont dues à des remontées de nappes phréatiques.

La montée des eaux est lente. En 2011 une seule maison a été concernée le long de la voie ferrée dans le marais.

La liaison avec la Canardière a été interrompue.

Des remontées d'eau ont affecté la Cité du Château.



Catastrophes naturelles recensées à Longueau

Inondations par remontées de nappe phréatique

Survenues entre le 23/03/2001 et le 25/04/2001

Reconnues catastrophes naturelles le 26/04/2001

Les mesures de prévention

<p>Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)</p> <p>Il est élaboré par les services de l'État et annexé sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU)</p>	<p>Après 2001 des travaux ont été effectués</p> <ul style="list-style-type: none">* pompe route de la canardière* clapet anti-retour pont SNCF vers Amiens
--	---

La surveillance et l'alerte !

<p>Le Service de Prévention des Crues « SPC Artois Picardie » est chargé de surveiller la montée des eaux.</p> <p>Cartes en temps réels https://www.vigicrues.gouv.fr/</p>	<p>Des repères de crues ont été placés</p> <ul style="list-style-type: none">* Chemin de la canardière (3 repères)* Route de Camon (3 repères)* lieu-dit « A la chaussée » (3 repères) <p>source : vigicrues</p>
---	---

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dès AUJOURD'HUI

► Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

► Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

► Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations... pouvant être atteints par l'eau.
► surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

► Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée

► coupez l'électricité, le gaz et l'eau.
► Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampes de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

APRÈS LA CRUE

► Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir reçu l'autorisation.

► Aérez, désinfectez et, dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

► Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée. assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

► Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

► Contactez la mairie en vue d'une Déclaration de catastrophe naturelle.



les bons réflexes !



Fermez les portes, fenêtres, soupireaux, aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez dans les étages



Écoutez la radio France Bleu Picardie sur 100.2 FM.



Ne prenez pas votre voiture



Prenez le strict minimum

Mouvements de terrain



A Longueau, on n'a jamais enregistré d'effondrement de terrain.

Un certain nombre de talus mérite une surveillance.

- Talus des 2 côtés de la Nationale
- Talus route de Camon
- Talus des voies SNCF à la Canardière
- Talus Rue des Près (face ancien bâtiment voyageur SNCF)
- Talus Rue Pierre Sépard
- Talus entre Longueau et Cagny



Rue Pierre Sépard

Amiens Métropole a effectué des travaux de confortement des talus rue Pierre Sépard et du bas de la rue de la République.

« Le Code Civil stipule que le propriétaire d'un terrain est aussi propriétaire de son sous-sol, il en est donc responsable. Si des travaux de confortement sont nécessaires, ils sont à sa charge. »



Rue du Général de Gaulle



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN

- ▶ Appelez les services de secours (18 ou 112 sur mobile)
- ▶ Coupez l'électricité, le gaz et l'eau.
- ▶ Évacuez immédiatement les bâtiments endommagés
- ▶ Éloignez-vous de la zone.
- ▶ N'entrez pas dans les bâtiments proches

APRÈS LE MOUVEMENT DE TERRAIN

- ▶ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- ▶ Ne rétablissez le courant, le gaz et l'eau que si les installations n'ont subi aucun dégât.
- ▶ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurances pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.
- ▶ Contactez la mairie en vue d'une déclaration de catastrophe naturelle.

les bons réflexes !



Coupez l'électricité et le gaz



Prenez le strict minimum



Évacuez les bâtiments endommagés



Éloignez-vous immédiatement de la zone



N'entrez pas dans les bâtiments

Phénomènes météorologiques



Les vents violents

Les grandes dépressions hivernales engendrent régulièrement des vents violents qui balayent l'ensemble du territoire. Les dangers pour la population sont variés : impacts par des chutes d'arbres, inondations, glissements de terrains ou accidents de voitures. L'imprudence est dans de nombreux cas à l'origine des décès ou des blessures à déplorer.

Les conséquences économiques et environnementales

Les coûts directs résultant des dommages aux infrastructures et bâtiments peuvent s'avérer importants. Par ailleurs, les réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone subissent, à chaque tempête, des dommages à l'origine de perturbations de l'activité économique.

Les orages

- ▶ Débranchez les postes de télévisions et votre box.
- ▶ Ne téléphonez pas
- ▶ Ne vous abritez pas sous un arbre ou une ligne électrique.

La neige et le verglas

Plan de viabilité hivernale

En cas de fortes chutes de neige ou de verglas, la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole met en œuvre son plan de viabilité hivernale.

Ce plan permet de déployer des moyens importants afin de rendre les chaussées praticables le plus rapidement possible.

Nous devons veiller à l'accessibilité des écoles et bâtiments publics

« un arrêté municipal impose aux riverains de déneiger le trottoir situé devant leur domicile. En cas d'accident devant chez vous, votre responsabilité pourrait être engagée si ce n'est pas fait. »

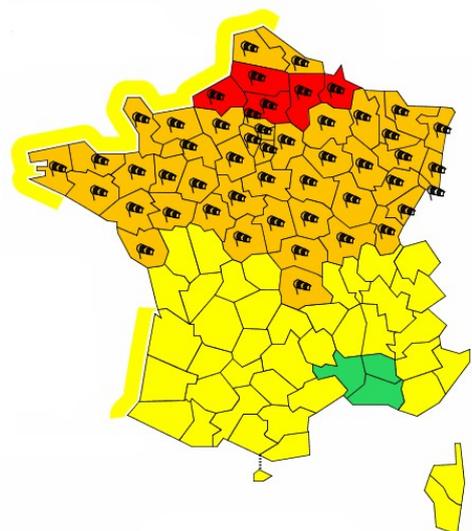
Un exemple de carte météo appelant à la vigilance dans les régions concernées.

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.

Vent violent	Neige-verglas
Pluie-Inondation	Inondation
Orages	Vagues-submersion
Grand Froid	Avalanches





Le 17 décembre 2010, l'épisode neigeux qui était annoncé pour la soirée a surpris les habitants dès la sortie des bureaux.

A L'APPROCHE DU PHÉNOMÈNE

- ▶ Tenez-vous informé de l'approche du phénomène et l'évolution de la situation.
- ▶ Faites des provisions d'eau et de nourriture pour quelques jours.
- ▶ Anticipez les coupures d'électricité (bougies, chauffage, piles pour radio).
- ▶ Mettez à l'abri ou attachez les objets susceptibles d'être emportés par le vent.

PENDANT LE PHÉNOMÈNE

- ▶ Évitez de sortir. Remettez à plus tard tout déplacement qui n'est pas absolument indispensable.
- ▶ Ne prenez pas votre véhicule.
- ▶ Appelez les pompiers (18 ou 112 sur votre mobile) en cas d'urgence.
- ▶ Ne vous abritez pas sous les arbres.
- ▶ Suivez l'évolution du phénomène : radio, TV, Internet.*

* pas en cas d'orage violent.

APRÈS LE PHÉNOMÈNE

- ▶ Faites couper les arbres et branches qui menacent de tomber.
- ▶ Ne vous approchez pas des fils électriques ou téléphoniques endommagés.
- ▶ Faites l'inventaire des dommages et contactez votre compagnie d'assurance.
- ▶ Prenez contact avec la mairie en vue d'une déclaration de catastrophe naturelle.
- ▶ Déneigez le trottoir devant chez vous.

les bons réflexes !



Ne prenez pas votre voiture



Déneigez le trottoir devant chez vous



Évitez de sortir



Fermer portes et fenêtre



Ne montez pas sur un toit



Ne stationnez pas sous les lignes électriques

Transport de matières dangereuses



Les dangers proviennent de l'explosion ou de l'incendie d'un véhicule mais également de la dispersion dans l'atmosphère, le sol ou l'eau de substances dangereuses (toxiques, corrosives, radioactivité, etc..) qu'il transporte.

LES RISQUES A LONGUEAU

Canalisation.

Un Oléoduc de Défense Commune de l'OTAN (ODC) « TRAPIL » (Société des Transports Pétroliers par Pipeline) longe la rocade à l'Est

Les voies ferroviaires

La voie ferrée Longueau – St Roch-zone industrielle est utilisée pour le transport des matières dangereuses. Des convois d'ammoniac liquéfié (toxique) alimentent notamment régulièrement les entreprises de la zone industrielle ainsi que les voies Paris-Nord/Lille, Longueau/Boulogne et Amiens/Laon transportant tous types de matières dangereuses. Des convois de matières radioactives empruntent également occasionnellement la voie ferrée traversant Longueau. (La Hague vers la Belgique ou l'Allemagne)



« La traversée de Longueau est interdite à la circulation des poids-lourds de plus de 7,5t (sauf desserte locale). Le risque lié au transport de matières dangereuses sur route est donc principalement circonscrit à la rocade et la station Total. »



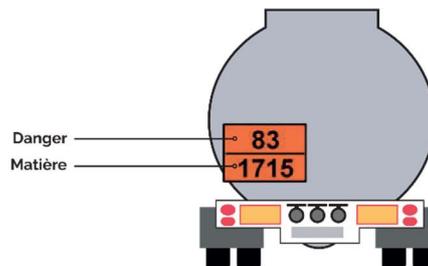
Les mesures de prévention

Des règles de circulation

Le transit routier dans l'agglomération amiénoise est interdit aux véhicules transportant des matières dangereuses. Seules sont autorisées les dessertes locales afin de permettre l'approvisionnement des entreprises, stations-service et autres cuves de fioul chez les particuliers.

Des contrôles réguliers

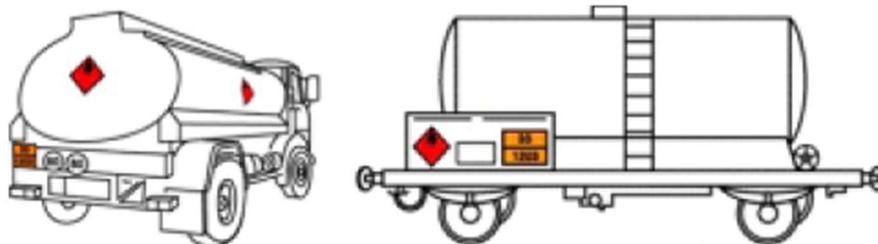
Un contrôle technique drastique des véhicules est imposé à tout transporteur de marchandises dangereuses. Les services de l'État s'assurent du respect des prescriptions dans ce domaine.



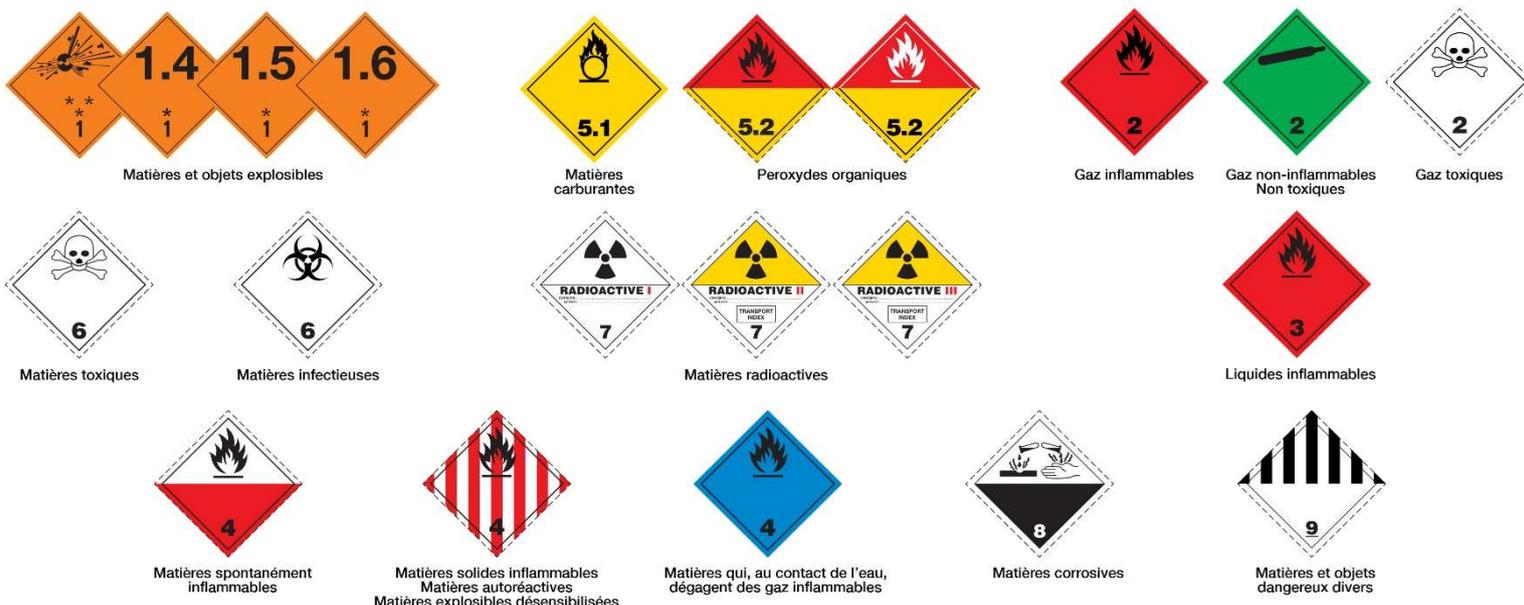
La formation des chauffeurs

Ils reçoivent une formation spéciale leur permettant de prendre les précautions nécessaires et d'avoir les bons réflexes en cas d'accident

« La réglementation impose que le chargement soit identifié par des plaques orange réfléchissantes, affichant les codes « danger » et « matière »



Marquages sur camion et wagon





CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- Donnez l'alerte aux pompiers : 18 ou 112 sur votre portable en précisant le lieu exact, la présence éventuelle de victimes et si possible le code "danger" du véhicule.
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'urgence vitale.

- En cas d'incendie ou de fuite de polluant, quittez la zone de l'accident.
- Éloignez-vous d'au moins 300m.

PENDANT L'ACCIDENT

- si vous entendez la sirène:
 - Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air et arrêtez la ventilation et la climatisation.
 - Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.

- Écoutez la radio (*France Bleu Picardie : 100.2 FM*)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté qui prévoit la prise en charge des enfants.
- N'utilisez votre téléphone qu'en cas d'urgence afin de ne pas saturer les réseaux après l'accident.

APRÈS L'ACCIDENT

- En cas d'irritation, lavez-vous et si possible, changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio France Bleu Picardie sur 100.2 FM.



Ne téléphonez pas



Ni flamme ni cigarette



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Installations industrielles



Incendie

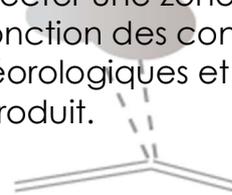
Il provoque un rayonnement thermique dangereux (brûlures). Les fumées dégagées par l'incendie peuvent également s'avérer toxiques. Un incendie peut être à l'origine d'une explosion ou d'une fuite.

Explosion

Elle provoque une onde de surpression qui peut briser des vitres et endommager les tympans. L'explosion peut aussi être à l'origine de projections d'objets plus ou moins gros (effet missile).

Fuite

elle peut provoquer la formation d'un nuage toxique susceptible d'affecter une zone importante en fonction des conditions météorologiques et de la nature du produit.



LES RISQUES SUR LONGUEAU

Six établissements industriels à risques « SEVESO seuil haut », sont implantés sur l'espace industriel nord. L'entreprise présentant le risque le plus important pour la population est l'usine

« Ajinomoto Animal Nutrition Europe » qui stocke et utilise une quantité importante d'ammoniac. En cas d'accident, un nuage toxique d'ammoniac pourrait se former et se propager avec les vents vers Longueau.

LES MESURES DE PRÉVENTIONS

Réduction des risques à la source

L'exploitant d'une installation dangereuse a l'obligation d'utiliser les meilleures techniques pour concevoir, construire et exploiter en réduisant au maximum les risques d'accident.

Maîtrise de l'urbanisation : PPRT

Le plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'espace industriel nord, élaboré par les services de l'État, a pour vocation de définir des zones dans lesquelles des mesures urbanistiques ou foncières (délaissement, expropriation, interdiction ou limitation au droit de construire), sont prises en fonction de l'exposition au risque industriel.

Plan de secours

L'exploitant, les pompiers, la Préfecture et la mairie ont, chacun à leur niveau, élaboré un plan de secours pour faire face à un accident industriel majeur. Si les conséquences de l'événement sortent de l'enceinte du site industriel, c'est le préfet qui dirige les opérations de secours.

L'information de la population

Les exploitants ont l'obligation légale d'informer les populations riveraines de l'existence d'un risque. Cette information précise la nature des risques, les modalités de la transmission d'une alerte ainsi que les consignes de comportement attendu.

Il n'y a aucune installation à risque sur la Zone de l'Arc et le Pôle Jules Verne.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

► Apprenez à reconnaître le signal d'alerte donné par la sirène et les consignes de mise à l'abri énoncées dans cette fiche.

PENDANT UN ACCIDENT

Si vous entendez la sirène :

- Arrêtez toute activité et confinez-vous dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez toutes les ouvertures, bouchez les

entrées d'air et arrêtez la ventilation et la climatisation.

- Écoutez la radio (France Bleu Picardie : 100,2 FM).
- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté, qui prévoit la prise en charge des enfants.

► Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

► N'utilisez votre téléphone qu'en cas d'urgence afin de ne pas saturer les réseaux.

APRÈS UN ACCIDENT

► Après vous être assuré qu'il n'y a plus de danger, aérez le local dans lequel vous avez trouvé refuge.

les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio France Bleu Picardie sur 100.2 FM.



Ne téléphonez pas



Ni flamme ni cigarette



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Centrales nucléaires



Phénomènes dangereux

1 - Irradiation

elle est due au rayonnement direct d'une source radioactive. Ce risque est présent à proximité immédiate de la source radioactive.

2 - Contamination

elle est due à la dispersion de poussières radioactives dans l'atmosphère (nuage radioactif), dans l'eau ou dans le sol.

Les effets de la radioactivité

ils sont variés et dépendent de la dose absorbée et du type d'exposition. Ils vont de l'accroissement du risque de développer un cancer à long terme, à la mort rapide, en passant par des malformations génétiques des enfants à naître.

Les mesures de prévention

Réduction du risque à la source

L'industrie du nucléaire a basé sa sécurité sur le concept de défense en profondeur. Dès la conception des systèmes, les barrières mises en place sont nombreuses et redondantes.

Plans de secours

De la même manière que pour le risque industriel, les exploitants, les pompiers, la Préfecture ont élaboré des plans permettant de réagir rapidement en cas de problème.

« Les 2 centrales nucléaires les plus proches de Longueau sont situées en Seine Maritime :

- Paluel, 123,5 km à l'ouest

- Penly, 81 km à l'ouest

Si un accident majeur se produisait au sein de l'une de ces centrales, il est possible qu'un nuage radioactif survole Longueau, situé sous les vents dominants. »



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

► Apprenez à reconnaître le signal d'alerte diffusé par les sirènes.

PENDANT UN ACCIDENT

Si vous entendez la sirène :

► Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air et arrêtez la ventilation et la climatisation.

► Écoutez la radio (France Bleu Picardie : 100.2 FM)

► N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un *plan particulier de mise en sûreté* qui prévoit la prise en charge des enfants.

APRÈS UN ACCIDENT

► Respectez les consignes données par les autorités via les médias.

► Ne consommez pas l'eau du robinet ni les produits de votre jardin sans l'approbation des autorités, car des particules radioactives peuvent s'y déposer.

les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio France Bleu Picardie sur 100.2 FM.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Engins de guerre



Longueau s'est retrouvée au cœur des deux derniers conflits mondiaux.

1914-1918

→ Le quai militaire a vu passer des tonnes de munitions. De nombreuses sapes ont été disséminées aux alentours. Lors de la création de la Zac de l'Arc, des tonnes de munitions (obus, grenades) ont été extraites.

1939-1945

→ ce sont surtout les bombardements alliés de 1944 qui ont représenté des tonnes de bombes larguées sur Longueau dont certaines n'ont pas explosé.

Ces dernières années, 2 bombes anglaises de 250kg ont été extraites du sol de Longueau.

Lors de travaux de terrassement de la rue Hector-Servadac (23 mars 2016)

Sur les travaux de la nouvelle station d'épuration (5 juillet 2017)



Les risques : en cas de découverte d'engins explosifs les risques sont de 3 ordres :

- ▶ L'explosion par suite d'une mauvaise manipulation, un choc ou au contact de la chaleur
- ▶ L'intoxication par inhalation, indigestion ou contact
- ▶ La dispersion dans l'air de gaz toxique.





CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Si vous découvrez un obus, une grenade.

NE PAS Y TOUCHER

- ▶ Recouvrir de terre
- ▶ Indiquer le lieu (bâton, pierre, drapeau).
- ▶ Prévenir
 - ▶ Mairie (03 22 46 86 46)
 - ▶ Police Municipale (03 22 46 26 77)
 - ▶ Police Nationale (03 22 71 53 00)
 - ▶ Préfecture (03 22 97 80 80)



Si la découverte concerne un risque très important (bombe), écouter les consignes, ne pas se rendre sur place. Évacuer si l'ordre est donné.

les bons réflexes !



Ne manipulez pas les engins découverts



Éloignez-vous des engins découverts



Appelez les services de secours

Risques sanitaires



Nous ne sommes pas à l'abri d'autres pandémies, il est donc nécessaire de prendre l'habitude de respecter un certain nombre de règles qui vous seront communiquées au cas par cas.



Comme l'a montré l'épisode de coronavirus de 2020, le risque qu'une pandémie se développe à l'échelle mondiale ne doit pas être sous-estimé. Des nouveaux virus peuvent apparaître ou muter et se transmettre de l'animal à l'homme. Les autorités sanitaires nationales et régionales surveillent en permanence les données épidémiologiques afin de déceler une potentielle épidémie le plus tôt possible. lorsqu'un nouveau virus apparaît, sa vitesse de propagation et des conséquences qu'il peut avoir sur la santé de la population. Il faut en général plusieurs mois, voire plusieurs années afin de mettre au point un vaccin efficace.

Les épidémies peuvent être combattues en respectant des gestes « barrières » simples à mettre en œuvre et qui permettent de freiner la propagation du virus. En dernier recours, un confinement de la population peut être décidé lorsque le développement de l'épidémie devient hors de contrôle.

les bons réflexes !



Lavez-vous souvent les mains



Toussez dans son coude



Utilisez des mouchoirs à usage unique



Limitez les poignées de mains et les embrassades



Limitez vos contacts avec les personnes fragiles



Portez un masque

Risques terroristes



Nous vivons actuellement sous la menace permanente du risque attentat terroriste. Le plan Vigipirate s'applique en permanence et concerne tous les lieux publics et en particulier les écoles. Respectez les règles de stationnement.

Tous les établissements scolaires sont dotés d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS)



Depuis 2015 le risque attentat est malheureusement présent partout sur le territoire français. Le plan Vigipirate national est activé à son niveau le plus haut. S'il est difficile de prévoir à l'avance les modes opératoires des terroristes qui ne cessent de changer, certaines précautions sont prises pour garantir la sécurité du public, notamment lors des manifestations

rassemblant beaucoup de monde (installation de blocs béton empêchant les véhicules béliers de foncer dans la foule, fouilles des sacs à l'entrée...). Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des établissements scolaires prennent maintenant en compte le risque attentat/ intrusion à travers la posture se cacher/se barricader. Des exercices sont également réalisés en ce sens.

les bons réflexes !



Trouvez un refuge



Fermez ou bloquez la porte



Protégez-vous derrière un mur solide



Éteignez la lumière, fermez les rideaux



Coupez les sonneries de téléphone et gardez le silence



Si possible, contactez le 17

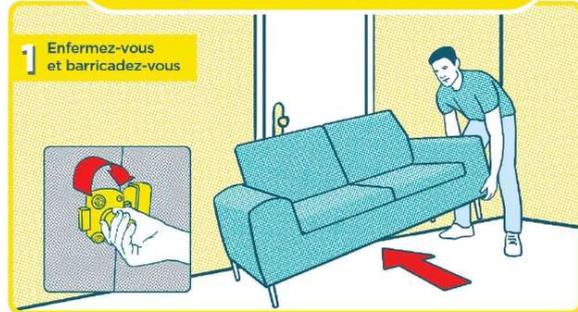
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

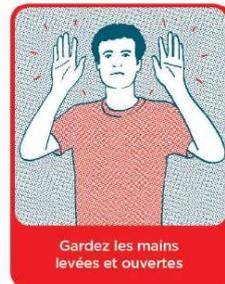
1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
 - Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauveau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gov.fr

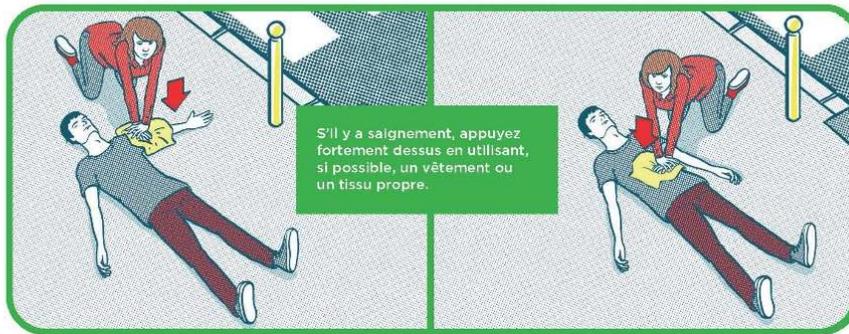


RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT SAUVER DES VIES.

LES GESTES D'URGENCE

SI QUELQU'UN A ÉTÉ BLESSÉ AUTOUR DE VOUS



PUIS APPELEZ LES SECOURS : **15 SAMU 18 POMPIERS 112 N° EUROPÉEN 114**   

PRÉVENTION

Avant l'arrivée des secours, quelques réflexes peuvent sauver des vies. Formez-vous aux gestes d'urgence. RDV sur <https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Les-gestes-qui-sauvent>

Risques de l'aviation



La proximité de l'aérodrome de Glisy n'exclut pas Longueau du risque de chute d'un aéronef, ULM, avion frontaliers, vols à voile, autogire, avions de ligne, avion-cargo, hélicoptères survolant notre commune.



Un accident s'est déjà produit.
Chute d'un avion au décollage sur la route de Glisy

Nous exerçons une veille constante sur le respect des règles aéronautiques.

les bons réflexes !

Évitez de vous rendre sur les lieux pour ne pas gêner les opérations de secours



Si vous êtes témoin, alertez les pompiers



Éloignez-vous rapidement du lieu du crash notamment à cause du fort risque d'incendie



Écoutez la radio France Bleu Picardie sur 100.2 FM.



Ne téléphonez pas



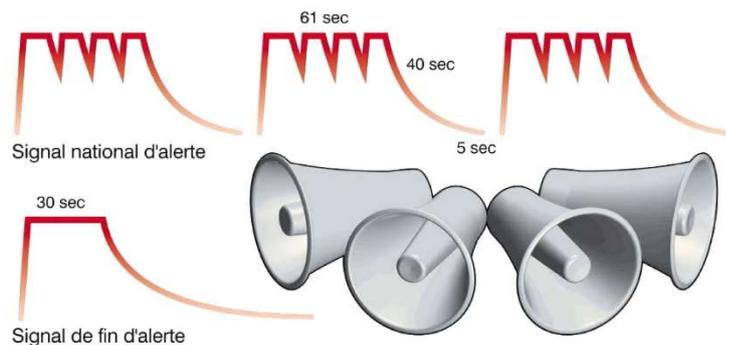
Ni flamme ni cigarette



L'alerte est donnée par :

- un signal d'alerte aux risques majeurs : 3 signaux montants et descendants d'une minute émis par la sirène séparée d'intervalles de silence de 5 secondes ;
- une seule consigne si vous l'entendez : **CONFINEZ-VOUS** et **ÉCOUTEZ LA RADIO** : le premier message sera donné par **France Inter (92.6 FM)** ou **France Bleu Picardie (100.2 FM)**
- un signal de fin d'alerte, continu pendant 30 secondes.

La sirène qui était installée sur la salle Renaissance a disparu avec la destruction de la salle. Nous mettons cependant l'information sur les signaux d'alerte diffusés au moyen d'une sirène car vous pouvez être concerné hors Longueau comme sur votre lieu de travail, dans une autre ville ou même en vacances.



La Préfecture, consultée par nos soins, tout comme la Protection Civile nous ont indiqué que Longueau n'était pas concerné par le réseau de sirènes d'alerte informant d'un éventuel incident sur la ZI Nord (alerte Seveso) et qu'il n'y avait pas lieu d'installer un tel système.

Nous avons décidé de mettre en place un système d'alerte efficace et rapide :

Renseignez-vous sur les supports de la mairie de Longueau :

- Site : <https://www.ville-longueau.fr>
- Facebook : <https://www.facebook.com/Longueau80330>
- Application : <https://www.ville-longueau.fr/cityc-alerte/>



**CONSTITUEZ
VOTRE KIT
DE SÉCURITÉ**





LES RISQUES MAJEURS

Risques climatiques (canicule, grand froid, inondation, tempête...), risques technologiques, risques industrielles, menace terroriste, risques sanitaires

MAIRIE DE LONGUEAU

1 place Louis PROT 80330 Longueau

Tél : 03 22 46 86 46

Votre mairie s'équipe du dispositif d'alertes et d'informations pour ses habitants.

L'application mobile **Cityc Alerte** est un dispositif permettant à votre commune d'informer et d'alerter en temps réel pour mieux protéger et secourir sa population.

Grâce à ce système d'alerte, vous pouvez plus rapidement vous mettre à l'abri du danger, sauvez vos biens et peut-être des vies.



Comment ça marche ?

Cityc Alerte utilise 3 canaux pour vous alerter en temps réel :
1: l'application mobile vous permet d'être alerté partout en France et en particulier sur votre lieu de résidence, résidence secondaire ou de vacances.

2: Votre commune pourra communiquer avec vous par SMS.

3: En cas d'alerte critique de danger avéré, le système pourra vous appeler sur votre téléphone pour vous délivrer les consignes de mise en sécurité.

Comment vous enregistrer ?



Téléchargez l'application mobile Cityc Alerte, **choisissez votre commune** de référence et **enregistrez-vous**. L'application vous suivra partout.

Avec Cityc Alerte, je me protège et je protège les autres.

Avec l'application, chacun peut déclencher un signalement pour prévenir la commune en cas d'anomalie. De même, si vous êtes témoin d'un accident ou si vous êtes en danger, vous pouvez relayer l'information grâce à votre application.

Des infos au quotidien

Heureusement, la vie de la commune n'est pas faite que de situations critiques. L'application Cityc Alerte permet donc d'être au plus près de la vie de la commune, les actualités, les manifestations culturelles, les événements...

En vous enregistrant sur Cityc Alerte, vous recevez les alertes et informations importantes sur l'application, par SMS ou par appel vocal sur votre téléphone.



Vous pouvez aussi vous enregistrer auprès de votre municipalité, rien de plus simple :

- le site de la ville www.ville-longueau.fr/cityc-alerte
- ou appelez le numéro **03 22 46 86 46** et enregistrez-vous en moins de 2 minutes

Respect de la vie privée: Cityc Alerte ainsi que votre municipalité vous garantissent une utilisation claire de vos données personnelles et dans le strict respect de la Réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD) de mai 2018.



► OÙ TROUVER LE DICRIM A LONGUEAU

- Un livret est en libre-service à l'accueil de votre mairie
- Une version informatique du livret est téléchargeable sur le site Internet www.ville-longueau.fr

► FRÉQUENCES RADIOS LOCALES

En cas d'alerte, vous pouvez obtenir les consignes à tenir et les renseignements sur l'évolution de la situation en écoutant les radios suivantes

- 92.6 FM : France Inter
- 97.7 FM : Évasion FM
- 100.2 FM : France Bleu Picardie
- 105.5 FM : France Info

► KIT D'URGENCE

Les équipements minimum à conserver à domicile sont :

- Lampe torche avec piles
- Radio portable avec piles
- Eau potable
- Conserves
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Couvertures
- Matériel de colmatage (ruban adhésif,...)
- Vêtements de rechange

► NUMÉROS D'URGENCE

- 112 : Numéro d'urgence
- 15 : SAMU
- 17 : Police Nationale
- 18 : Sapeurs-pompiers
- 03.22.46.26.46 : Police Municipale

► NUMÉROS UTILES

- 115 : Accueil sans abri
- 119 : Allo enfance maltraitée
- 03 20 44 44 44 : Centre anti-poison
- 03 22 08 80 00 : SOS Mains
- 3237 : Pharmacie de garde (accessible 24h/24 - 0,34€ TTC /min)

► POUR EN SAVOIR PLUS...

- Ministère des transitions écologiques, Prévention des risques naturels www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-risques-naturels
- Préfecture de la Somme, Risques www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques
- Météo France <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- Vigicrues <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=1>
- Inforoute 80 <http://www.info-route80.fr/>

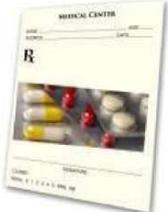
Selon le type d'évènement, je suis susceptible, dès la diffusion de l'alerte ou des consignes des autorités :

- **d'évacuer,**
- **de me mettre à l'abri** dans un bâtiment.

Quels que soient les risques auxquels je suis exposé, les consignes générales de sécurité suivantes s'appliquent :

- **j'écoute la radio** pour connaître la nature du danger, son évolution et les consignes à suivre,
- **je coupe le gaz et l'électricité** pour éviter le risque d'explosion ou de court-circuit,
- **je ne vais pas chercher mes enfants** à l'école pour ne pas encombrer les voies de circulation, m'exposer et exposer mes enfants au danger inutilement. Le personnel enseignant s'occupe d'eux. Il s'est préparé aux situations graves en réalisant le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'établissement,
- **je ne téléphone pas**, sauf urgence vitale, pour libérer les lignes téléphoniques indispensables aux services de secours,
- **je ne prends pas l'ascenseur** pour éviter d'être bloqué à l'intérieur à cause des coupures électriques.

KIT D'ÉVACUATION **Soyez Prêts !** KIT D'URGENCE

 Carte IGN département	 Trousse 1ers secours	 Couverture de survie Thermomètre	 Gants vinyle	 Répulsif insectes	 Médicaments & ordonnance
 Guide 1ers secours	 Papier, stylo, marqueur	 Boite ou sac étanche	 Radio AM/FM	 Lampe Piles	
 Chargeur téléphone Chargeur pour voiture	 Couteau multi-fonctions	 Bougies longue durée	 Allumettes étanches Briquets, FireSteel	 Scotch Corde nylon ou Paracorde	
 Micropur	 Réserve 10L d'eau	 Nourriture non périssable	 Ustensiles de cuisine Réchaud, popotte, gaz	 Pain	
 Gâteaux, barres énergétiques	 Lait enfant	 Céréales	 Sacs poubelle	 Nécessaire de toilette & papier hygiénique	
 Vêtements, couverture, chaussures, bonnet, gants, sous vêtements, poncho, etc...	 Papiers d'identité & Carte vitale	 Argent liquide	 Photo de famille si besoin d'identification		

BESOIN D'AIDE ?

 **OUI**
  **NON**

S O S
 15 **SAMU**
 17 **Police**
 18 **Pompiers**
 112 **Urgences**

Liste non exhaustive constituant une aide à la préparation d'urgence. Cette liste peut être complétée suivant les besoins de votre famille.
 Fiche réalisée par Canigó Distrib à l'aide de documents de la Croix-Rouge Internationale. www.StockAlimentaire.eu

Notes



A large area of the page filled with horizontal dotted lines, intended for taking notes.

Annuaire téléphonique



Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)	03 22 19 15 40
C.C.A.S. de Longueau	03 22 45 50 50
Direction départementale de l'agriculture et de la forêt	03 22 97 23 23
Direction départementale de l'équipement (navigation)	03 22 71 60 80
Direction départementale de l'équipement (standard)	03 22 97 21 00
Direction départementale des affaires sanitaires et sociales	03 22 89 42 42
Direction départementale des services incendie et de secours	03 22 97 18 18 / 18
DREAL Hauts de France	03 22 82 25 00
Mairie de Longueau	03 22 46 86 46
Météo France Abbeville	03 22 25 39 80 / 08 92 68 02 80
Numéro d'appel d'urgence européen	112
Police / Gendarmerie	17
Police Municipale de Longueau	03 22 46 26 77
Préfecture de la Somme	03 22 97 80 80
SAMU	15
SIRACEDPC	03 22 97 81 56

Annuaire Internet



Ville de Longueau

site Internet : www.ville-longueau.fr

Facebook : www.facebook.com/longueau80330

Préfecture de la Somme

site Internet : www.somme.gouv.fr

Twitter : www.twitter.com/Prefet80

Police Nationale 80

Twitter : www.twitter.com/PoliceNat80

Météo France

site Internet : www.meteofrance.com

Twitter : www.twitter.com/meteofrance

Twitter (Vigimeteo) : www.twitter.com/vigiMeteoFrance

Direction de l'Équipement

site Internet : www.somme.fr/services/routes-et-deplacements/

Vigicrue

site Internet : www.vigicrues.gouv.fr

Le Courrier Picard

site Internet : www.courrier-picard.fr

Twitter : www.twitter.com/CourrierPicard

Facebook : www.facebook.com/lecourrierpicard

France Bleu Picardie

site Internet : <https://www.francebleu.fr/picardie>

Twitter : www.twitter.com/fbleupicardie

Facebook : www.facebook.com/RFfrancebleupicardie

